

MAIRIE
D'UZECH-LES-OULES
46310

COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UZECH-LES-OULES
Réunion du 07 avril 2022 à 20 h 00

Le jeudi 07 avril 2022 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune d'Uzech-les-Oules, dûment convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à Salle du Conseil, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LACROIX (Maire).

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (9) : Jean-Marc LACROIX, Lilian PRADIE, Jean-Marie AULIE, Lionel CLUZEL, Bertrand VIDAL, Romain CAZELOU, Edith PIERS, Anne-Sophie BACHELART, Marie-Claire CAYON
Date d'affichage de la convocation : 31/03/2022	Absent(e)s et excusé(e)s (0) : Représenté(e)s (1) : Christophe PUCHAUX Secrétaire de séance : Anne-Sophie BACHELART

I) APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE DU CONSEIL :

Le procès verbal de la précédente séance est approuvé.

II) DELIBERATIONS DU CONSEIL :

2022 15 Attribution des subventions 2022 :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant des subventions attribuées aux associations pour l'année 2022

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue pour l'exercice 2022 les subventions comme ci-après. Les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une inscription au budget primitif 2022 à l'article 65748.

- Association donneurs de sang	50 €
- Club vermeil	70 €
- FNACA	50 €
- Musée de la Résistance	50 €
- l'Oulo	500 €

- Association des potiers 270 €
- Gare tous ensemble 50 €
- Comité d'animations culturelles 3500 €

MÊME SEANCE

2022 16 Attribution subvention 2022 société de chasse :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 8** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention attribuée à la société de chasse pour l'année 2022.

Messieurs Jean-Marie AULIE et Romain CAZELOU étant membres de l'association quittent la salle et ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal attribue pour l'exercice 2022 une subvention de 270 € à la société de chasse. Les crédits budgétaires nécessaires font l'objet d'une inscription au budget primitif 2022 à l'article 65748.

MÊME SEANCE

2022 17 Vote des taux de taxes 2022 :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Il convient de déterminer les taux de taxes directes au titre de l'année 2022. Proposition est faite de ne pas changer les taux de taxes ce qui laisse entendre un produit de taxes comme suit :

Taxe foncière bâti :	40.36 %	soit	59 087 €
Taxe foncière non bâti :	228.47 %	soit	20 105 €
		Total :	79 192 €

Le montant prévisionnel de la taxe d'habitation s'élève à 7876 €, les allocations compensatrices sont de 3331 € et le prélèvement FNGIR de 3 956 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux de taxes comme ci avant présentés et autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

MÊME SEANCE

2022 18 Vote du Budget Primitif 2022 - commune :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 présenté par Monsieur Jean-Marc LACROIX, Maire.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement :

– Dépenses : 356 089 €

– Recettes : 356 089 €

Investissement :

– Dépenses : 162 100 €

– Recettes : 162 100 €

MÊME SEANCE

2022 19 Vote du Budget Primitif 2022 - assainissement :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le budget primitif 2022 présenté par Monsieur Jean-Marc LACROIX, Maire.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Fonctionnement :

– Dépenses : 14 940 €

– Recettes : 14 940 €

Investissement :

– Dépenses : 27 878 €

– Recettes : 40 878 €

MÊME SEANCE

2022 20 Entretien des chaudières de la commune :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Cette délibération annule et remplace la délibération 2021_02 du 28 janvier 2021.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure un nouveau contrat d'entretien annuel pour les chaudières communales.

Il présente les devis de l'entreprise Delpech située à Cahors qui concernent :

- la chaudière de la maison communale pour un montant de 125 € HT soit 137.50 € TTC
- les chaudières des 2 appartements situés dans le bâtiment de la mairie pour un montant de 126 € HT chacun, soit 132.93 € TTC.

Ainsi que le devis de l'entreprise Vicente Energies située à Mercuès pour l'entretien de la chaudière de l'Oulerie pour un montant de 590 € HT soit 708 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- valide la résiliation du précédent contrat d'entretien des chaudières avec Monsieur Viboud situé à Catus.
- valide le nouveau contrat d'entretien avec l'entreprise Delpech pour un montant de 137.50 € TTC pour la maison communale et 132.93 € TTC pour les deux appartements situés dans le bâtiment de la Mairie.
- valide le contrat d'entretien pour la chaudière de l'Oulerie pour un montant de 708 € TTC avec l'entreprise Vicente Energies.
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

MÊME SEANCE

2022 21 Rétrocession à la commune de la concession n°120 :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur René SINDOU, titulaire de la concession perpétuelle n°120 située dans le cimetière d'Uzech, a manifesté par courrier du 25 mars 2022 son souhait de rétrocéder cette concession à la commune, à titre gratuit. Cette concession a été acquise le 1er juillet 2010 et est libre de toute occupation.

Il est par conséquent proposé au Conseil Municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont le bénéficiaire Monsieur René SINDOU n'a plus usage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- approuve la rétrocession à la commune de la concession n°120 de Monsieur René SINDOU,
- autorise Monsieur le Maire à toutes démarches et signatures utiles.

MÊME SEANCE

2022 22 Implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune :

| **Votants : 10** | **Votes pour : 10** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

À la suite de démarchages d'entreprises souhaitant implanter un parc éolien sur la commune d'Uzech, le Conseil municipal, après s'être informé plus largement sur le sujet, se prononce :

Considérant la contribution toute relative pour la lutte contre le réchauffement climatique de la technologie éolienne terrestre notamment à cause de son faible facteur de charge, de son fonctionnement intermittent, de son mécanisme de compensation par d'autres énergies non uniquement renouvelables et au vu de l'existence de technologies alternatives de substitution,

Considérant que les mécanismes financiers extrêmement avantageux dont bénéficient spécifiquement les entreprises privées pour imposer le développement massif de la filière éolienne et les procédures dérogatoires d'implantation peu compatibles avec l'intérêt général,

Considérant que l'artificialisation des sols dans la zone d'implantation et les infrastructures réseaux nécessaires à l'installation des éoliennes sont néfastes à l'écosystème boisé typique de notre territoire,

Considérant l'impact dévastateur d'un site d'éoliennes sur notre patrimoine paysagé local, constitutif de notre histoire, de notre identité et de notre attractivité,

Considérant les conséquences préjudiciables majeures du projet pour le cadre de vie naturel et environnemental de la commune, éléments essentiels à préserver en tant que principal atout et ressource de développement de notre territoire rural,

Considérant les couloirs migratoires d'oiseaux survolant la commune,

Considérant les conséquences économiquement dommageables pour la commune en termes de tourisme et de dévalorisation des biens immobiliers,

Considérant les fortes nuisances visuelles et les potentiels risques de santé publique pour les riverains et les habitants, ainsi que les conséquences néfastes pour le tourisme et le choix d'installation de nouveaux arrivants sur notre commune,

Considérant les effets négatifs de tels projets pour la cohésion et la paix sociale au sein du village,

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de :

- **S'opposer** à tout projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune d'Uzech.

III) QUESTIONS DIVERSES :

La SAUR a fait une demande au SMAEP pour changer les canalisations dans le bourg, rue des Potiers du cimetière à la Mairie et rue Aimé Terry de la Mairie au château. Le SMAEP en a informé la Mairie pour savoir s'il y avait des réseaux à enfouir en même temps.

Monsieur le Maire fait part aux conseillers que les communes doivent établir chaque année un état récapitulatif des indemnités des élus et présente le tableau ci-joint :

Elus	Indemnités perçues en 2021 Montant total brut
LACROIX Jean-Marc, Maire	7 934,40 €
PRADIE Lilian, 1er adjoint	3 080,40 €
AULIE Jean-Marie, 2ème adjoint	1 540,20 €
PUCHAUX Christophe, 3ème adjoint	1 125,20 €

Les points à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire remercie les conseillers et lève la séance.